

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LA SALLE DES FETES en raison des mesures de reconfinement prises au niveau national liées à l'épidémie COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Thierry MEUNIER, , Laurent PEYRANNE, Sylvie DELPRAT, Benoît GERMAIN, Denis LEZAT, BORNAREL Emmanuelle, GALINIER Alexandre, LESCURE Vincent,

Absent-excuse: Solange YEPES ARBOLEDA

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DEFRANCE

VALIDATION DU COMPTE RENDU

Conseil municipal du 21 octobre 2020, approuvé à l'unanimité.

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DE LA HALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les devis pour la rénovation de la toiture de la Halle Communale de Bretx.

Les devis présentés sont les suivants et soumis à l'étude par les conseillers :

<u>TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA HALLE COMMUNALE</u>		
ENTREPRISES	HT	TTC
SARL BETIRAC-LEZAT	11 367.00 €	13 640.40 €
Pascal LACOSTE EURL	14 342.00 €	17 210.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL BETIRAC-LEZAT pour un montant TTC de 13 640.40 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

OBJET : FOURNITURE ET POSE D'UN GARDE-CORPS POUR LA RAMPE D'ACCES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un devis de l'entreprise STCM Sud-Ouest concernant la fourniture, la fabrication, le traitement par galvanisation, le thermolaquage de gardes de corps aux normes rampe PMR et fixation sur muret béton par chevilles mécaniques pour la rampe d'accès du cimetière. Le montant de ce devis est de 6 180.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise STCM Sud-Ouest d'un montant de 6 180.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire présente la convention de contribution technique et financière de cette étude.

Le montant estimé est de 53 812 € HT. Le reste à financer par la commune est de 17 202 € HT.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de solliciter un autre organisme pour permettre au Conseil Municipal de prendre une décision.

PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Un débat est engagé afin de prendre en compte les différentes propositions des conseillers municipaux pour définir le projet d'aménagement du centre bourg. Une rencontre avec le CAUE est prévue afin de solliciter leur aide dans les prises de décisions.